

POUR TOUTE INFORMATION,
CONTACTER :

VETOQUINOL

Fanny Toillon

Tél. : +33 (0)3 84 62 59 88

relations.investisseurs@vetoquinol.com



Rémunération et politique des dirigeants
Résultats des votes de l'Assemblée Générale Mixte
Du 25 mai 2023

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Vetoquinol s'est tenue le jeudi 25 mai 2023 à Lure, sous la présidence de Monsieur Etienne Frechin. Les résolutions suivantes ont été adoptées :

Résolution 5 – Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux

Cette résolution est adoptée à la majorité par 17 471 580 droits de vote ayant voté pour, 1 452 004 ayant voté contre.

Résolution 6 – Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce en matière de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, pour l'ensemble des mandataires sociaux.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 18 491 873 droits de vote ayant voté pour, 431 711 ayant voté contre.

Résolution 8 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Etienne FRECHIN, Président du conseil d'administration

Cette résolution est adoptée à la majorité par 18 923 187 droits de vote ayant voté pour, 397 ayant voté contre.

Résolution 9 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Matthieu FRECHIN, Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 17 516 522 droits de vote ayant voté pour, 1 407 062 ayant voté contre.

Résolution 10 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Dominique DERVEAUX, Directeur Général Délégué.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 17 444 360 droits de vote ayant voté pour, 1 479 224 ayant voté contre.

Résolution 11 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Alain MASSON, Directeur Général Délégué.

Cette résolution est adoptée à la majorité par 17 504 460 droits de vote ayant voté pour, 1 419 124 ayant voté contre.

L'ensemble des éléments constituant cette politique ainsi que les éléments de rémunérations sont consultables dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, disponible sur notre site internet dans le document universel de référence.